

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*  
Arrondissement de Saint-Léonard

#### **Vice-présidences**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa*  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*  
Arrondissement d'Outremont

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*  
Arrondissement d'Outremont

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois*  
Village de Senneville

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier

*M. Enrique Machado*  
Arrondissement de Verdun

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*  
Arrondissement de Lachine

*M. Sylvain Ouellet*  
Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*  
Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce

**Le 25 août 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE225382019**

***Conclure des ententes-cadre avec la firme Techno Feu inc. pour la fourniture de camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de cent pieds, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an - (Montant estimé des ententes : 52 000 463,03 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 21-18954 - (1 soumissionnaire)***

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE225382019

*Conclure des ententes-cadre avec la firme Techno Feu inc. pour la fourniture de camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de cent pieds, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an - (Montant estimé des ententes : 52 000 463,03 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 21-18954 - (1 soumissionnaire)*

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 10 M\$ ;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes:*
  - *Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*
  - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 10 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires sur le contrat d'acquisition de camions d'incendie de six (6) roues et dix (10) roues, à échelle aérienne. Dans le cadre de cet appel d'offres, le SMRA a été appelé à travailler en étroite collaboration avec le Service d'incendie de Montréal (SIM) et le Service de l'approvisionnement afin d'acquiescer ces véhicules d'urgence en fonction des besoins opérationnels.

Les invités expliquent que les besoins opérationnels du SIM sont très spécifiques et que les véhicules doivent pouvoir y répondre adéquatement. À l'aide d'une image, ils

montrent qu'un *système de vérin en X* offre plus de flexibilité et nécessite un moins grand empattement au sol, ce qui permet la pleine utilisation de l'échelle aérienne (rotation de 360 degrés) et qui est très avantageux dans des rues étroites, des ruelles ou sur des pistes cyclables par exemple.

Lors de l'appel d'offres pour le présent contrat, il y a eu seize (16) preneurs du cahier des charges, dont douze (12) municipalités. Une seule soumission a été déposée par l'unique fournisseur possédant le design pour répondre aux devis de performance et aux besoins spécifiques du SIM. L'écart entre la soumission de la firme Techno Feu inc. et l'estimation de la Ville est de 24,45% pour le lot 1 (6 roues) et de 26,13 % pour le lot 2 (10 roues).

Comme le précisent les personnes-ressources, plusieurs recherches ont été effectuées par les professionnels du SMRA pour préparer l'estimation. Ils se sont appuyés sur le coût actualisé 2021 (USD) du camion basé sur l'historique de la dernière entente, le coût moyen actualisé 2021 (USD) basé sur les résultats d'appel d'offres récents de Laval, Saint-Jérôme et Québec. De plus, la conformité du dossier a été confirmée par le Bureau de l'inspecteur général et des modifications ont été apportées à la grille de critères à la demande du contrôleur général.

La Commission a ensuite obtenu de l'information sur la stratégie d'acquisition employée par le Service de l'approvisionnement, qui a suggéré d'ajouter une option de renouvellement pour permettre de sonder le marché avant de se prévaloir des huit (8) derniers camions requis. Cela permettra d'informer la concurrence des besoins de la Ville de Montréal pour ce type de véhicule et de s'y adapter.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions, entre autres, sur la préparation de la soumission, compte tenu de l'écart majeur par rapport à la soumission reçue et de la somme importante que cela représente. Ils ont également interrogé le Service sur les efforts déployés pour réduire les coûts. La firme a-t-elle été rencontrée pour négocier? N'aurait-il pas été intéressant de faire un achat groupé avec d'autres grandes villes du Québec ou du Canada? Les invités sont d'avis qu'il serait difficile de procéder de la sorte puisque les véhicules sont personnalisés pour répondre au besoin spécifique du SIM et que les normes peuvent varier d'une province à l'autre. Dans l'ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 10 M\$ ;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes:*
  - *Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

- *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE225382019 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**